

1937 – 1938



Ain-El-Hadjer 19 août 1937, port local affranchi par l'expéditeur.



Bone, 6 nov. 38, lettre du 2^{ème} échelon de poids (40 à 50 gr.) = 90 c., tarif du 12.7.37.
Surtaxe avion 40 gr. = 4 frs, total 4,90 frs. Affranchie à 2,65 frs, il manque 2,25 frs,
taxée au verso au double de l'insuffisance.